



Absorbant de matières dangereuses

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date de révision : 2019-12-17

Date d'émission : 2014-07-21

Version : 2.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Absorbant universel

Code de produit : Tous les produits des séries DB , G, VSG, GFF, G2L, SFG, UBG, UPG, USG, USR, 521040, 521048, SM et DS

Synonymes : Tampon, non-tissé

1.2. Usage prévu du produit

Conçu pour absorber tous types de liquides (autant à base d'eau qu'à base d'huile). Non recommandé pour les fluides corrosifs comme les acides et les bases. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

NPS Corporation

3303 Spirit Way

Green Bay, WI 54304

800 558-5066

Web : www.npscorp.com

courriel : cs@npscorp.com

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 1 800 424-9300 CHEMTREC

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Non classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Aucun étiquetage applicable conformément au règlement 29 CFR 1910.1200 et au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
Polypropylène	POLYPROPYLÈNE/polypropyl-1-ène/homopolymère polypropylène/polypropylène et cire polypropylène/cire polypropylène/1-propène, homopolymère	(N° CAS) 9003-07-0	98.9	Comb. Poussière

Texte complet des phrases H : voir la section 16

*Les pourcentages sont inscrits en pourcentage poids par poids (% pds/pds) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits en pourcentage volume par volume (% vol./vol.).

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Absorbant universel

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Lorsque des symptômes se présentent : se déplacer à l'air libre et ventiler la zone suspecte. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Faire tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 5 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 5 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités : Aucun risque important prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse antialcool ou produit chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

Risque d'explosion : Renferme des substances qui sont des poussières combustibles. Si le produit est traité et que des poussières sont générées et se dispersent avec une source d'inflammation, cela peut causer une explosion de poussières combustibles.

Maintenir les taux de poussière à un minimum et se conformer aux règlements applicables.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote.

5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la poussière.

6.1.1. Personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour le personnel faisant partie des services d'urgence

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions environnementales

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

Absorbant universel

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

6.3. Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Pour le confinement : Confiner les déversements solides au moyen de barrières appropriées et empêcher toute migration ou tout écoulement dans les égouts et les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Récupérer le produit à l'aide d'un aspirateur, d'une pelle ou d'un balai. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Autres dangers lorsque le produit est traité : Renferme des substances qui sont des poussières combustibles. Si ces substances sont séchées et s'accumulent, des concentrations de poussières combustibles peuvent se former dans l'air, s'enflammer et causer une explosion. Prendre les mesures de précaution nécessaires.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la poussière.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable.

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Conçu pour absorber tous types de liquides (autant à base d'eau qu'à base d'huile). Non recommandé pour les fluides corrosifs comme les acides et les bases. Réservé à un usage professionnel.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Un appareil de lavage approprié pour les yeux et le corps doit être accessible à proximité de toute exposition possible. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

Équipement de protection individuel : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matières des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

Autres informations : Ne pas manger et ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Absorbant universel

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Aspect	: Gris ou vert
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Non disponibles
pH	: Non disponibles
Taux d'évaporation	: Non disponibles
Point de fusion	: Non disponibles
Point de congélation	: Non disponibles
Point d'ébullition	: > 160 °C (> 320 °F)
Point d'éclair	: > 625 °C (> 1 157 °F)
Température d'auto-inflammation	: Non disponibles
Température de décomposition	: Non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponibles
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponibles
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponibles
Pression de vapeur	: Non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponibles
Densité relative	: Non disponibles
Gravité spécifique	: 0,9
Solubilité	: Insoluble
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponibles
Viscosité	: Non disponibles
Teneur en COV	: < 1 %

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **Réactivité :** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.
- 10.2. **Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).
- 10.3. **Risque de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- 10.4. **Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.
- 10.5. **Matières incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux :** Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

- Toxicité aiguë (orale) :** Non classifié
- Toxicité aiguë (cutanée) :** Non classifié
- Toxicité aiguë (inhalation) :** Non classifié
- Données DL50 et CL50 :** Non disponibles
- Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Non classifié
- Lésions/irritation oculaires :** Non classifié
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classifié
- Mutagénicité pour les cellules germinales :** Non classifié
- Carcinogénicité :** Non classifié
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :** Non classifié
- Toxicité pour la reproduction :** Non classifié
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :** Non classifié
- Risque d'aspiration :** Non classifié
- Symptômes/blessures après l'inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.
- Symptômes/blessures après le contact avec la peau :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.
- Symptômes/blessures après le contact avec les yeux :** Peut provoquer une légère irritation des yeux.
- Symptômes/blessures après l'ingestion :** L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Absorbant universel

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Symptômes chroniques : Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Composant(s)

Données DL50 et CL50 :

Polypropylène (9003-07-0)	
Groupe CIRC	3

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Généralités : Non classé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Absorbant universel	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absorbant universel	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Détruire et éliminer le produit conformément aux réglementations locales, d'État, provinciales, territoriales, fédérales et internationales applicables.

Écologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT) Non réglementé pour le transport

14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Non réglementé pour le transport

14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA) Non réglementé pour le transport

14.4. En conformité avec les règles sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementation fédérale des États-Unis

Polypropylène (9003-07-0)	
Figure dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	
EPA - Code réglementaire de la TSCA	XU - XU - indique une substance exempte de signalement en vertu du règlement sur le signalement des données de produits chimiques (Chemical Data Reporting Rule), (40 CFR 711).

15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

Ni ce produit ni aucun de ses composants chimiques ne figurent sur les inventaires des États américains. Ses composants chimiques ne sont sujets à aucune déclaration obligatoire.

15.3. Réglementation canadienne

Polypropylène (9003-07-0)	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 2019-12-17

Absorbant universel

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Texte complet des phrases du SGH :

Comb. Poussière	Poussières combustibles
-----------------	-------------------------

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.

FDS SGH A.N. 2015 (Can., É.-U.)